

**Délibération n°34**

L'AN deux mille dix-huit, le 3 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 27 juin 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
61

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
61

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
56

**Nombre de votants :**  
56

**Date de convocation :**  
27 juin 2018

**Date d'affichage du  
compte-rendu :**  
11 juillet 2018

**Objet :**  
**Fourniture de titres restaurant :**  
**autorisation de signature du**  
**marché**

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacque DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGALT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**  
Mme Florence PLUCHART, **suppléante.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- Mme Martine BESSON, *a donné pouvoir* à M Alain PAULET
- Mme Nadine BOUTONNET, *a donné pouvoir* à M Gérard DUBOIS
- Mme Marie CACERES, *a donné pouvoir* à M Frédéric BONNICHON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Pierrette CHIESA, *a donné pouvoir* à M André CHANUDET
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir* à M Lionel CHAUVIN
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir* à M François CHEVILLE
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir* à M Fabrice MAGNET
- Mme Françoise LAFOND, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre HEBRARD
- M Jacques VIGNERON, *a donné pouvoir* à M Jean-Paul AYRAL
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR

*Absents :*

- Mme José DUBREUIL
- M Jacques LAMY
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Régine PERRETON
- M Vincent RAYMOND

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** M Daniel GRENET

## **Rapport n°34 – Fourniture de titres restaurant : autorisation de signature du marché**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,  
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
Vu la délibération du 27 mars 2018, autorisant la constitution d'un groupement de commande avec la ville de Riom pour la fourniture de titres restaurant,  
Vu l'appel public à concurrence publié dans le BOAMP et JOUE, et sur le profil d'acheteur de la ville de Riom,  
Vu l'analyse des offres,  
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement du 8 juin 2018,

Considérant qu'une procédure de consultation selon une procédure d'appel d'offres a été lancée par la ville de Riom, coordonnateur du groupement,  
Considérant que l'accord cadre sera conclu sans minimum ni maximum pour une durée initiale de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et reconductible trois fois,  
Considérant que la Commission du groupement de commande réunie le 11 juin 2018 a classé les offres et attribué l'accord cadre à la société NATIXIS INTERTITRES (75013 PARIS).

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

**- autorise le Président ou son représentant légal à signer l'accord cadre avec la société NATIXIS INTERTITRES (75013 PARIS) et tous actes relatifs à ce dossier**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 4 juillet 2018***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***

